

Chères Saint-Rémoises, chers Saint-Rémois,

Cette nouvelle rentrée nous réserve encore une fois son lot d'incertitudes, de protocoles. Néanmoins, nous souhaitons un bon courage à tous les élèves, aux équipes enseignantes et aux associations, aux commerçants, artisans et entreprises pour une reprise, encore une fois, peu lisible dans l'avenir.

Je souhaite sincèrement que la vie associative retrouve son rythme d'avant la crise sanitaire. Je sais les bénévoles affectés par l'arrêt prolongé des activités et je leur apporte tout mon soutien. Notre riche tissu associatif contribue largement à la vie de la commune et au bien-être des Saint-Rémois. Il est important pour la commune d'apporter les meilleures conditions pour leurs pratiques.

Toute l'équipe municipale est mobilisée pour agir au quotidien, pour vous accompagner, pour répondre à vos questions et remarques. Nous sommes nombreuses et nombreux à partager la même envie de faire vivre notre commune, à travailler ensemble pour rendre notre commune plus agréable et plus vivante. Notre résilience dans la crise et la réussite du quotidien sont le fruit d'un travail commun, c'est le propre même d'une collectivité. Tout en restant attentif à la gestion du budget de la commune afin, comme nous nous y sommes engagés, de ne pas augmenter les impôts, je souhaite réaliser rapidement les projets que nous avons évoqués dans notre campagne, et c'est avec beaucoup de détermination que le conseil municipal a mis en œuvre différents travaux de réfection et de développement.

Les travaux structurants de l'avenue des bruyères, continuent leur progression malgré l'arrêt des chantiers en raison de la période estivale mais vont améliorer sensiblement votre confort de vie. Le goudronnage des voies dans le bourg et dans certains hameaux va débuter rapidement. Encore un peu de patience et nous pourrons tous en profiter. La réfection du toit de la salle des fêtes et la rénovation de la toiture des tennis couverts avec renforcement de la charpente et isolation sont terminés. Les panneaux photovoltaïques vont être installés par la Société Coopérative d'Intérêt collectif « TOI et TOITS » (association nouvellement créée par des habitant-e-s) et soutenue par le Parc Livradois-Forez.

Les travaux de rénovation de notre église du XVe siècle ont pris du retard mais la consultation va être lancée début octobre prenant en compte des préconisations de la Fondation du Patrimoine.

La réalisation d'ombrières photovoltaïques est à l'étude sur les parkings du cimetière et de l'école primaire ainsi que la 2e tranche des travaux d'isolation thermique des tennis couverts.

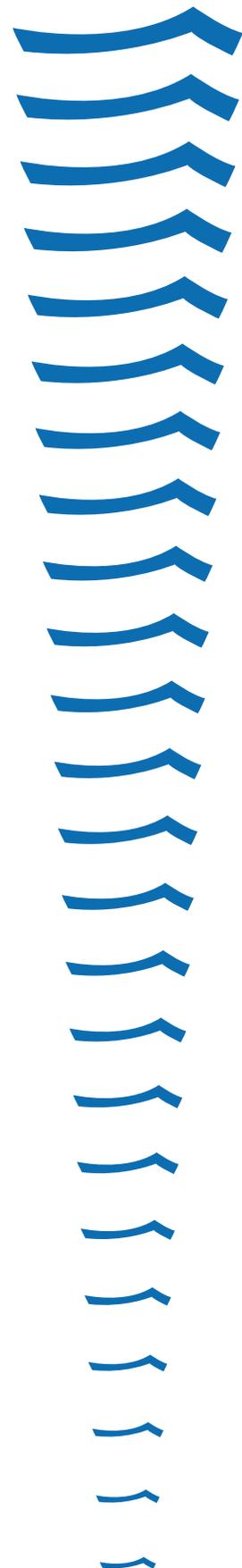
Notre politique est d'inscrire notre village dans une démarche de développement durable et touristique de qualité avec les labels pavillon bleu et tourisme handicap.

Respecter nos engagements, préserver notre cadre de vie et environnemental, consolider le lien social, renforcer la démocratie locale, voici nos lignes directrices. Nous les tenons fermement malgré les contraintes importantes marquant ce début de mandat.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente rentrée à tous et un retour rapide à une vie normale.

Avec tout mon dévouement.

Frédéric CHONIER
Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle



Pavillon Bleu

En fin d'année 2020, la commune de Saint-Rémy a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation « Pavillon bleu », afin de garantir aux Saint-Rémois mais aussi aux nombreux touristes, propreté des plages et qualité de l'eau. Devenir une commune « Pavillon bleu » sous-entend qu'il y ait une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.

Des audits ont été réalisés et ont permis de mettre en évidence nos points faibles et les actions à mettre en place pour les éliminer.

Un des plus gros chantiers a été l'aménagement de la plage côté bars, avec les sanitaires, le cheminement PMR (Personne à Mobilité Réduite) et la possibilité d'accéder à un tire-à-l'eau (permettant la baignade aux PMR), ainsi que les places de parking réservées aux PMR, une table de pique-nique adaptée. Mais également la mise en place de poubelles double pour faciliter le tri des déchets.

Début Juin 2021, nous avons eu la fierté d'avoir la confirmation de notre labellisation « Pavillon bleu ».

Le « Pavillon bleu » est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Aujourd'hui présent dans 46 pays, le « Pavillon bleu » est devenu une référence dans le domaine du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Ce dernier met en lumière le tourisme durable et le partage de bonnes pratiques tant pour les habitants de la commune que pour les touristes.

En tant que touriste, se rendre sur une plage « Pavillon bleu » c'est choisir un site disposant d'un certain nombre d'équipements permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique (poubelles, sanitaires), de se détendre en toute sécurité (plage surveillée, affichage de la qualité de l'eau) et accessible à tous (accès PMR et tire-à-l'eau). On peut également trouver sur le site des informations sur la faune et la flore locales.

Des animations visant à sensibiliser au respect ou à la découverte de l'environnement et de la biodiversité ont été organisées durant la période estivale, sous plusieurs formes :

Journée découverte pêche NO KILL (10-07 et 17-08)

A la rencontre des libellules (13-07 et 11-08)

A la découverte des plantes sauvages (21-07 et 10-08)

Quizz du recyclage (22-07 et 26-08)

Atelier zéro mégot (29-07 et 05-08)

Cette labellisation a pu être menée à bien grâce au partenariat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, à qui nous adressons tous nos remerciements.

En espérant que ce nouveau label puisse toucher une nouvelle catégorie de touristes, en recherche de ces critères pour le choix de la destination de leurs vacances.

Label tourisme handicap

La commune a obtenu cette année également le label « Tourisme Handicap » (auditif - mental - moteur) pour la plage côté bars cela pour cinq ans.

En ce qui concerne le handicap visuel, un petit aménagement sera mis en place pour la saison 2022.

Ce label permet d'apporter une information fiable et objective sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques et permet une offre touristique adaptée aux personnes handicapées.

Saison touristique

Malgré une situation sanitaire encore particulière et une météo plutôt défavorable, la fréquentation touristique a été au rendez-vous, quel que soit le type d'hébergement proposé (Hôtels et chambres d'hôtes, camping, village vacances) tous ont bien travaillé.

Le Village Vacances « Les Demeures du Lac », grâce à la qualité de ses logements spacieux et confortables, a bénéficié d'un très bon taux de remplissage de 80% à 100% selon les semaines de juillet et août.

Le Camping Paradis « Les Chanterelles », quant à lui, a subi la météo pour les emplacements libres avec un remplissage n'excédant pas 30% au plus fort de la saison. Heureusement il a pu compter sur les ajouts récents de mobile-homes avec plusieurs semaines complètes, remplissage de 90% à 100% sur juillet août, pour garantir un taux de remplissage globale de 50% tout emplacement confondu.

On peut donc en conclure que les investissements, fait par Alpha Camping sur le camping, ont un impact bénéfique sur la fréquentation de l'ensemble touristique de Saint-Rémy-sur-Durolle, car les deux sites cumulent plus de 45 000 nuitées effectuées sur la commune.

Bien que de nombreuses animations aient dû être annulées, bon nombre ont été maintenues pour le plus grand plaisir des touristes et des Saint-Rémois.



► *Feu d'artifice et fête foraine (équipe municipale)*



► *Karaoke en plein air (Comité d'animation)*



► *Nocturnes Saint-Rémoises anciennement les Marchés Nocturnes (Comité d'animation)*

- *Apéro cirque Compagnie passion nez (en partenariat avec la mairie)*
- *Concert de Vollore (en partenariat avec la mairie)*
- *Festival baroque d'Auvergne (en partenariat avec la mairie)*
- *Concours de Pétanque (Pétanque Saint-Rémoise)*
- *VTT Bois noirs Oxygène (en partenariat avec la mairie)*
- *Concours dressage et obéissance de chiens (en partenariat avec la mairie)*



► *Marche La Saint-Rémoise (Comité d'animation)*



► *La Saint-Rémoise classique, expo véhicules anciens (Comité d'animation)*



▶ *Vide Grenier (Boîte à idées)*



▶ *Sans oublier le concert de Franky VINCENT à la salle des fêtes à l'initiative du « Camping Paradis » qui a ravi petits et grands et permis aux amateurs de zouker aux rythmes de ses chansons.*

Nous remercions les associations Saint-Rémoises et les différents organisateurs qui ont permis malgré un contexte sanitaire et climatique difficile de nous offrir ces animations.



Pour les touristes en panne d'inspiration, le nouveau point d'accueil touristique situé en plein cœur du site du plan d'eau (plus visible et offrant un point de vue sur le plan d'eau) est là pour les guider dans leur choix et les orienter vers des activités sur la commune (randonnées par exemple) ou sur des sites alentours (Thiers et la coutellerie, le Puy-de-Dôme et le son train à crémaillère, la cité de l'abeille...) il n'y a que l'embarras du choix.

A noter que des entreprises locales proposent la découverte de leur métier, et qu'un nouveau circuit botanique élaboré avec l'aide de monsieur Guy Lalière, botaniste spécialiste des plantes sauvages comestibles et médicinales, et habitant sur notre commune, va bientôt voir le jour. Pour ce qui est de l'offre de restauration, notre commune a vu son offre se diversifier un peu plus cette année, ainsi en plus des établissements déjà en place :

- ▶ Le Relais Délys
- ▶ L'Auberge gauloise
- ▶ Le Pizzaiolo
- ▶ Le Coco Beach
- ▶ Le Panoramique

On compte désormais dans le bourg et sur le site du plan d'eau :

- ▶ Le bouchon Saint-Rémois
- ▶ L'atelier 35
- ▶ L'oasis

La rentrée

L'école publique primaire

L'école de Saint-Rémy-sur-Durolle s'organise sur deux sites. L'école maternelle se trouve rue Croix Méallet et l'école élémentaire, Descente des Brugneaux.

Grande nouveauté cette année, les élèves de CP ont déménagé, définitivement, sur le site de l'école élémentaire, laissant une classe de maternelle inoccupée. C'est avec joie que cette salle a été aménagée comme salle de sieste pour les élèves de petites sections.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique soudée et toujours aussi dynamique.

Les effectifs se maintiennent et l'école compte, à ce jour, 127 élèves répartis sur 8 classes de la manière suivante :

- Une classe de Très Petite Section / Petite Section / Moyenne Section dont s'occupe Mme Nathalie AVERTY – PISSIS aidée par Mme Isabelle RIGAUDIAS.
- Une classe de Moyenne Section / Grande Section avec Mme Nathalie FONTENILLE aidée par Mme Annick PIRONIN.
- Une classe de Cours Préparatoire avec Mme Aurore HERODY qui assure également la direction de l'école et Mme Clémence MAZELIER (en classe, les vendredis).
- Deux classes de Cours Élémentaire 1 avec Mme Elise PINTO et M. Thomas SERGERE.
- Deux classes de Cours Élémentaire 2/ Cours Moyen 1 avec Mmes Brigitte RICHARD et Fanny PUPIN et M. Pierre VILLEMAGNE.
- Une classe de Cours Moyen 2 avec Mme Anaïs BEGON.

L'école élémentaire poursuit également son développement.

Un projet de réhabilitation de la cour de récréation, descente des Brugneaux est en cours de réflexion.

De multiples projets sont proposés par l'équipe enseignante, toujours très investie.

L'an passé et malgré la crise sanitaire, tous les élèves ont pu profiter d'une sortie scolaire, en fin d'année.

- Zoo d'Ardes sur Couze pour les maternelles
- Paléopolis pour les élèves de Cycle 2 (CP et CE)
- Manoir de Veygoux pour les élèves de Cycle 3 (CM)



- Les élèves de CM2 ont également pu passer leur permis vélo et les élèves de MS/GS ont pu bénéficier de plusieurs séances de voltige à cheval à Thiers.

La communauté de communes Thiers Dore et Montagne est intervenue à 3 reprises auprès des élèves de CP sur le thème du recyclage et du compostage.

Ces mêmes élèves ont clôturé ce projet "déchets" en se rendant à la déchetterie de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Les fonds récoltés lors des différentes manifestations ont permis aux enseignants de mener, tout au long de l'année, ces différents projets et sorties. Le programme ambitieux de l'équipe pédagogique ne pourrait voir le jour sans une mobilisation permanente des parents, gens du village, enseignants et de l'équipe municipale.

Cette année, l'école redémarre avec de nouveaux projets. Une classe de mer pour les élémentaires en mai / juin 2022 est en prévision. Un travail pluridisciplinaire sera mené avec les élèves pour préparer ce séjour (arts plastiques, étude de la langue, découverte du monde...)

C'est donc, encore une fois, une année très riche qui attend les élèves et toute l'équipe pédagogique de l'école de Saint-Rémy-sur-Durolle.

DATES À RETENIR :



Dimanche 5 Décembre 2021 : Vente D'huitres

Dimanche 6 Février 2022 : Loto

Vendredi 15 Avril 2022 : Fête de L'école

Dimanche 26 Juin 2022 : Vente de Paëlla



La bibliothèque municipale

Déjà 20 ans !

La bibliothèque est un service municipal gratuit, ouvert aux habitants de Saint-Rémy-sur-Durolle et des communes voisines.

Créée en novembre 2001 par Nathalie FONTENILLE, elle est gérée par une équipe de bénévoles formées. De nombreux bénévoles ont participé (Marie PIRONIN, Lucette MONDIERE, Jean SAUZEDDE, Pierre VERDIER, Annie GIRARD, Ginette DERANGEON, Jeanine BANEL, Huguette FOUGEROUSE) et participent encore à cette belle aventure humaine et culturelle (Nathalie FONTENILLE, Annick PIRONIN, Andrée PALASSE, Sylvie CHEZE, Annie BELLEIN, Pascale ZORER et Yvette FAYE).

Elle est située dans les locaux de la Mairie. Le rez-de-chaussée est consacré aux adultes et l'étage est aménagé pour les enfants et les adolescents.



Au cours de l'année, la bibliothèque propose des animations telles que :

- Le raconte-tapis
- La ludothèque
- Les marchés nocturnes
- Des rencontres d'auteurs
- Des expositions

La participation à différents projets proposés par l'ABLF (Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez),

- Le concours « Livre élu école »
- Le concours « Livre élu collège »
- Le concours « Passeurs de mots » : Prix littéraire adultes avec cette année la thématique « mots et voyages »

**Certaines animations sont malheureusement suspendues en raison de la crise sanitaire actuelle.
Nous respectons un protocole strict de désinfection des livres et des locaux.
Le port du masque est obligatoire et un gel hydroalcoolique est à la disposition des adhérents.**

Une partie des documents (livres, documentaires, CD, DVD, livres audio) est prêtée par la Médiathèque Départementale du Puy-de-Dôme, et échangée régulièrement.

Un système de réservation est mis en place par la MD63 « Médiathèque Départementale 63 » dans la mesure du possible.

Une desserte nous apporte toutes les semaines les ouvrages réservés par les lecteurs.

Par ailleurs, la subvention de la Municipalité permet d'acheter des livres et des abonnements pour la Jeunesse.

Accueil régulier de toutes les classes de l'école.

La bibliothèque reçoit tous les mois le RAMPE (Relais des Assistantes Maternelles) et le Relais Multi-accueil pour une animation ludique à l'attention des bébés lecteurs.

Nous sommes inscrits au dispositif « BAMBIN BOUQUINE », plus de livres pour les bébés lecteurs (0 – 3 ans) et une formation supplémentaire adaptée pour les bénévoles. C'est un dispositif d'accompagnement aux projets de territoires se déroulant sur 3 années.

La bibliothèque de Saint-Rémy-sur-Durolle a été repérée pour son décor chaleureux et sélectionnée parmi les 250 bibliothèques du département pour le tournage d'une vidéo de présentation de l'album jeunesse intitulé « *Mon doudou est une chaussette* » de l'auteure Mélanie NELSON. C'est le 17ème album de la collection « *ouvrez, ouvrez les livres aux bébés* ».





Cette année, nous sommes inscrits à ce projet, ainsi tous les enfants de l'école participeront à l'élection de l'album offert aux bébés nés ou adoptés dans le Puy-de-Dôme en 2022.

.....
Vous avez la possibilité d'emprunter des livres :

les 1^{er} mercredis du mois de 9h30 à 11h 30

les samedis de 10h à 12h

mediatheque.stremy@gmail.com

15 rue de l'Hôtel de Ville

63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Tel. 04 73 94 07 03

Fermeture annuelle du 1^{er} au 31 aout
.....

La bibliothèque a créé également le club de tricot. Cette activité a lieu à la Maison des Associations, avenue des Pins à Saint-Rémy-sur-Durolle, tous les mercredis, de 15h à 18h.

Les Membres du club décorent la bibliothèque, tricotent pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et ont réalisé un magnifique sapin de Noël exposé dans le hall de la mairie en 2020, ainsi que des décorations pour la place en 2019.

Le forum des associations



Le samedi 11 septembre 2021 s'est tenu à la Salle des Fêtes du plan d'eau, la première édition du Forum des Associations, organisé par la mairie.

Tout d'abord, nous tenons à adresser un grand merci à toutes les associations pour leur présence et leur implication.

Vingt associations étaient présentes, dont quasiment toutes celles de la commune auxquelles s'étaient rajoutées des associations extérieures sur des activités absentes à Saint-Rémy (Passion Nez, Bois noirs Oxygène, Moto Racing Compétition, Protectrice de la Durolle, Yoga du Montoncel) Nous avons quelques incertitudes quant à la fréquentation de cette manifestation, et c'est avec plaisir que nous avons recensé plus de 200 visiteurs adultes et de nombreux enfants.

Les premiers échos recueillis auprès des différentes associations, faisaient état d'un bon niveau de satisfaction. La mairie remercie particulièrement « Passion Nez », qui a animé la manifestation à travers leurs démonstrations et également « A Croches Notes », pour nous avoir proposé un intermède musical au moment de l'apéritif. Espérons qu'à la suite de ce forum, chaque association pourra se relancer et recruter de nouveaux membres. Fort du succès de cette première édition, la mairie a bien l'intention de pérenniser cette action et vous donne rendez-vous en septembre 2022.

Encore un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Les travaux réalisés sur la commune

Travaux réalisés pour le tennis

Énergie solaire au service de la commune : la rénovation du bâtiment du tennis

Notre commune ayant décidé de participer au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Toi et Toits » dont l'objet est la pose de panneaux solaires photovoltaïques, nous avons identifié des toitures, propriétés de la commune, pouvant accueillir ce type d'installation.

En priorité, et après étude, il a été décidé de réaliser des travaux permettant la pose de ces panneaux, sur la toiture des tennis couverts. Un contrat de Parc entre le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et la région Auvergne Rhône Alpes signé pour la période 2019-2021, nous a permis de mobiliser des crédits d'investissement du Conseil Régional.

Une des actions inscrites à ce contrat porte sur le désamiantage des toitures pour le projet « Toit et Toits ». Il a été nécessaire de réaliser une étude de structure et une évaluation des coûts des travaux. Nous avons élaboré un plan de financement et obtenu un taux de subvention de 80 % pour des travaux s'élevant à 430.000 € HT.

Il est à noter que nous avons bénéficié d'une bonification de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 15 % du fait de l'engagement d'utiliser du Bois Territoire Massif Central et 15% sur le lot énergétique. Les travaux se sont déroulés en trois phases :

1. Une entreprise a procédé au désamiantage.
2. Ensuite il a fallu effectuer un renfort de charpente
3. Pour enfin pouvoir poser toiture et bardage en panneau sandwichs

Ces 3 phases précèdent la pose des panneaux photovoltaïques qui sera effectuée ultérieurement après le raccordement au réseau ENEDIS.



● *Toits des tennis en attente de la pose des panneaux photovoltaïques*

Les travaux ont débuté mi-avril pour s'achever mi-septembre. Une deuxième phase permettra le changement des baies vitrées ainsi que des travaux électriques. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction et nous espérons pouvoir réaliser ces travaux complémentaires avant la fin de l'année.

L'éclairage des courts va être complètement revu, pour un passage en LED économiseur d'énergie dans le cadre du plan de relance avec « Territoire d'énergie Puy-de-Dôme / SIEG » (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz).

Notre commune s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'économie d'énergie, ce qui correspond parfaitement à la décision d'effectuer ces travaux, d'autant plus que ces bâtiments construits en 1988 montraient des signes avancés de vétusté.

L'objectif de cette rénovation des courts de tennis est à terme de faire en sorte que notre commune dispose d'équipement qualitatif pour la pratique du tennis et du squash, producteur d'énergie et soit reconnu comme le pôle tennistique de la Montagne Thiernoise et d'intérêt Communautaire.

Travaux réalisés pour la salle des fêtes

La toiture de la salle des fêtes du plan d'eau, étant vraiment dégradée, la commune a envisagé de procéder à sa réfection.

Après étude et plan de financement bouclés, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08/03/2021, afin d'attribuer le marché.

Les travaux, qui consistaient à déposer et évacuer les bardeaux existants et recouvrir de nouveaux bardeaux bitumés, se sont déroulés dans les délais impartis.

Il avait été provisionné dans le marché, l'hypothèse que 25% de la toiture principale pouvait être à remplacer, ce qui n'a pas été complètement le cas. De ce fait, nous avons pu réaliser un capotage sur tout le pourtour de la salle des fêtes et au final, dégager une moins-value.

Aujourd'hui, la salle des fêtes est totalement rénovée et prête à accueillir dans d'excellentes conditions, de nombreuses manifestations.

Pour cette rénovation nous avons bénéficié de 80% de subvention grâce au bonus relance du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de la subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux donnée par l'Etat.



● Nouvelle couverture de la salle des fêtes

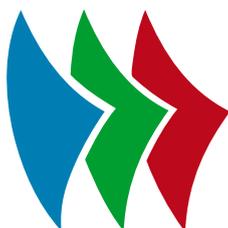
Travaux de goudronnage

Les travaux de réfection des voies, suspendus en juillet, vont reprendre avec la rentrée. Pour l'avenue des Bruyères, nous allons continuer par le grenailage des trottoirs, le fleurissement des bandes végétales, la signalisation et le goudronnage de la route.

Le trottoir réaménagé devient une voie entièrement réservée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Il est donc demandé aux riverains de prêter attention au fait qu'ils doivent toujours être libres et dégagés :

- Les poubelles doivent être rentrées après le passage des éboueurs
- Les voitures doivent être stationnées ailleurs ou sur le trottoir d'en face dans la mesure du possible et cela en attendant la création du parking.

Nous vous en remercions par avance et nous comptons sur votre compréhension. Le goudronnage de l'avenue des Bruyères, qui est une route départementale, est effectué sous la responsabilité de la Direction Départementale de l'Équipement.



Nouveau Projet

Projet d'ombrières photovoltaïques

Deux projets devraient voir le jour rapidement sur le parking de l'école primaire avenue Joseph Claussat et sur le parking place du 8 mai 1945, le long du cimetière.

Ces ombrières sont mises gratuitement en place et entretenue par un prestataire qui se rémunère sur la production d'électricité. Elles offrent aux utilisateurs une protection contre le soleil et les intempéries ainsi que des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Projet d'aménagement de la digue du plan d'eau

La circulation des piétons sur la digue du plan d'eau est difficile et le trottoir existant ne permet pas un croisement en toute sécurité. Il est souvent nécessaire de marcher sur la route étroite et à double sens de circulation. Des travaux sont donc envisagés en vue d'améliorer la sécurité des usagers. Toutefois, la digue étant un ouvrage d'Art, il n'est pas permis d'y apporter certaines modifications qui pourraient fragiliser l'ensemble. Après plusieurs études, il a été décidé de doubler le trottoir en réduisant la route à une seule voie de circulation pour les véhicules. L'éclairage sera également refait.

Le sens unique de circulation sur la digue sera celui en provenance de Palladuc et du lotissement des Garennes. La digue sera donc en sens interdit pour la direction inverse en allant vers Palladuc et le lotissement des Garennes.

Ce sens de circulation était celui existant depuis la création du plan d'eau jusqu'aux années 80.

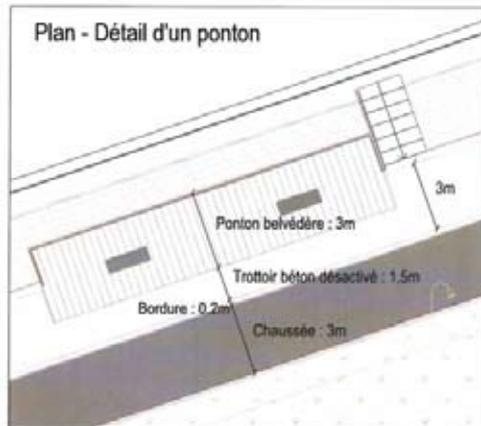
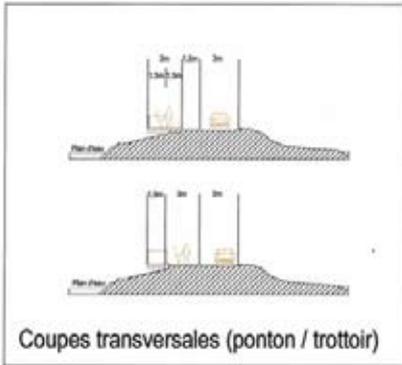
Seul l'accès à la salle des fêtes sera maintenu.

Pour aller du bourg de Saint-Rémy-sur-Durolle en direction de Palladuc, il sera possible d'emprunter soit la route départementale (Route des hêtres), soit la route actuelle qui longe le plan d'eau (route du Saint-Rémois).

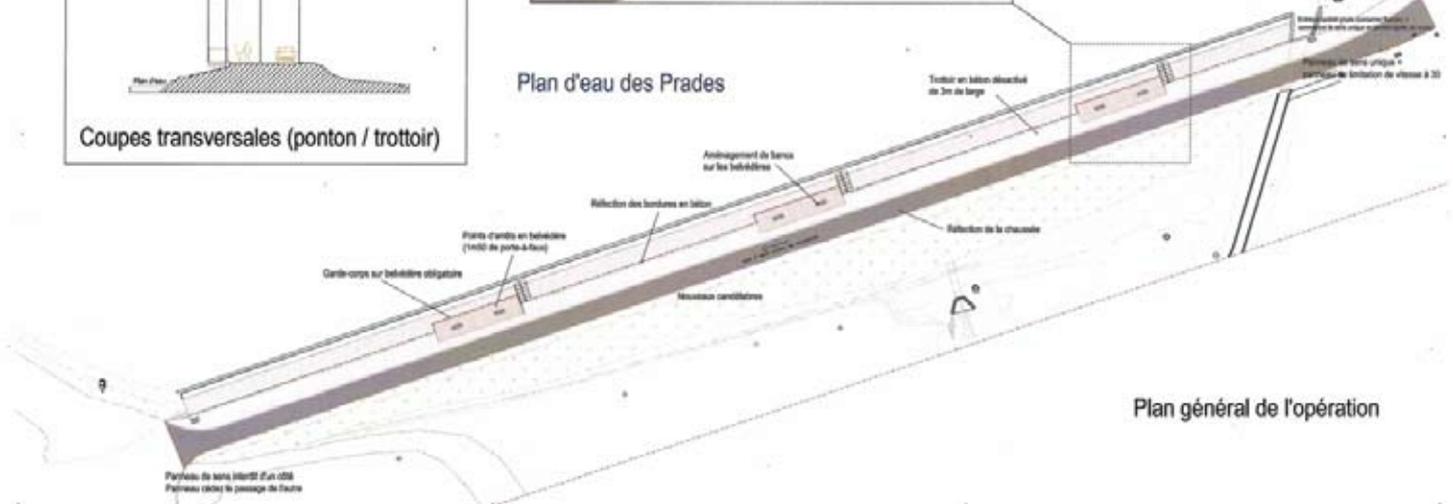
Chaussée : S = 700 m²
Trottoir en désactivé : S = 560 m²
Ponton belvédère : S = 3x50 m² = 150 m²

Garde corps belvédère : L = 3x18,2 ml = 54,6 ml
Main courante escaliers : L = 3x3,55 ml = 10,65 ml

Bordure béton à voir : L = 148,5 ml
Bordure béton à adapter (support à belvédères) : L = 3x15 ml = 45 ml
Bordures trottoir : L = 230 ml (environ)



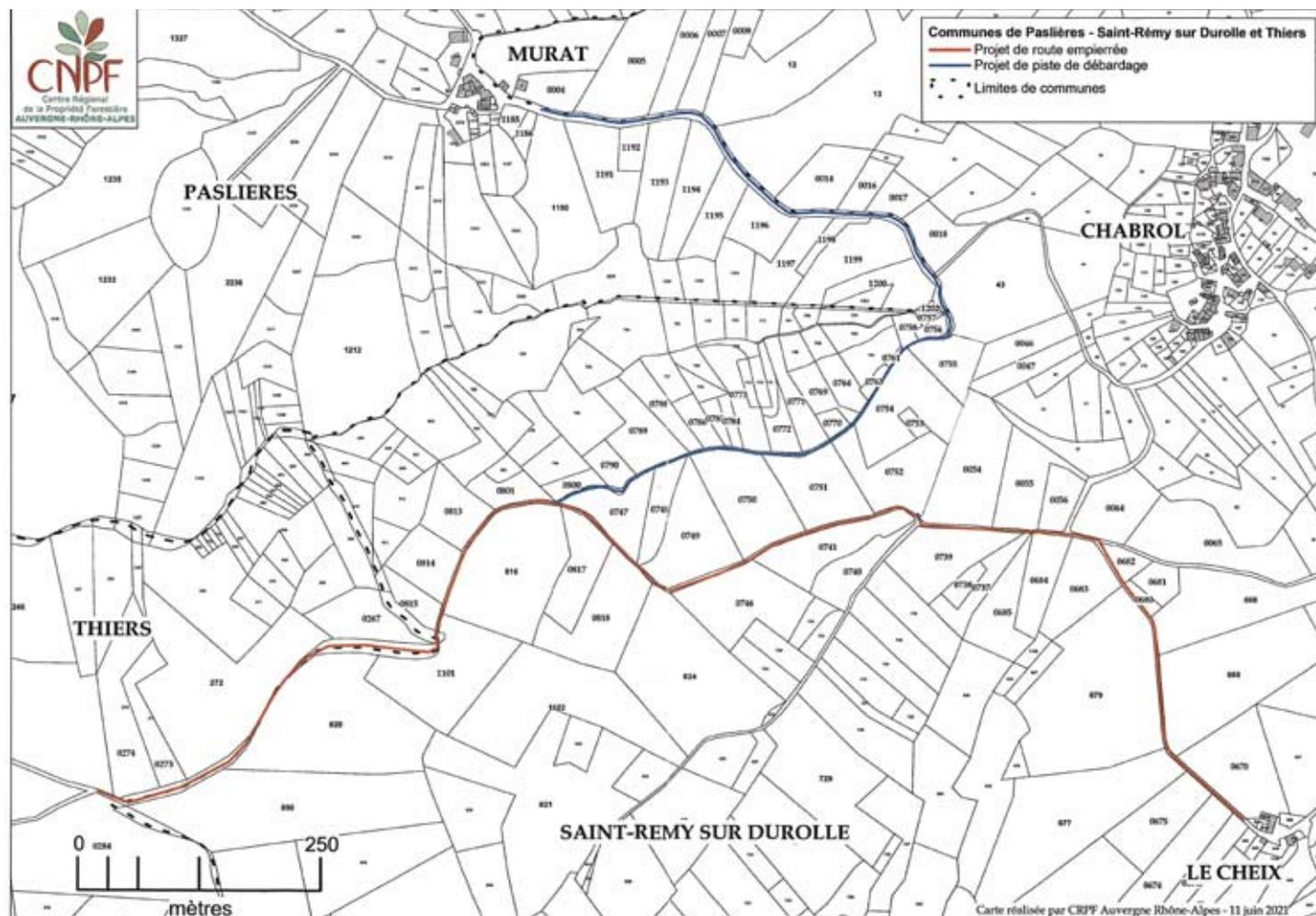
Plan d'eau des Prades



Projet de nouveaux chemins forestiers

Un projet de route forestière empierrée associée à une piste de débardage est lancé administrativement.

La zone concernée est située sous le village de Chabrol, sur les deux versants d'un vallon parcouru par le ruisseau « Le Pandoux », en aval d'une retenue d'eau quelque peu oubliée. Cette route empierrée empruntera le chemin actuel, dit « des Frances », au-dessus de Bonnemoy et reliera le village du Cheix.



La piste de débardage partira des abords du village de Murat et parcourra d'anciens chemins parfois disparus, sur les deux versants du vallon, pour rejoindre la route empierrée. Une plate-forme de stockage devrait être réalisée à la jonction.

Ces travaux désenclaveront la zone forestière du ruisseau de Pandoux, voir de Pierre folle. Une visite du site a eu lieu, pilotée par le Centre Régional de Propriété Forestière Auvergne Rhône Alpes, avec les divers intervenants, à savoir : propriétaires et élus des communes de Paslières, Thiers et Saint-Rémy-sur-Durolle, associés à ce projet commun.

Cette visite nous a permis de faire, parcelle après parcelle, un état des lieux et d'aborder divers sujets avec les propriétaires aux questions pertinentes et constructives. Ce projet d'élargissement et de réouvertures des voies actuelles devrait perdurer deux ou trois ans. Il nécessite la création de fossés, talus, busage, d'abattage d'arbres avec l'adhésion et la participation foncière des propriétaires.

Nous les remercions pour leur engagement et leur participation à ce projet.

Ce chantier devrait être subventionné à hauteur de 80%, dans le cadre de l'aménagement du territoire, par divers organismes. Il en résultera un coût modéré pour les trois communes.

Travaux concernant l'église

Les travaux concernant l'église doivent commencer incessamment. Il manque encore du financement pour les mener à bien aussi nous faisons à nouveau appel à votre contribution pour pouvoir mener à bien ce projet. Vos dons sont déductibles de vos impôts.

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessous.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Marechal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



MAIRIE

13 rue de l'Hotel de Ville
63550 Saint-Rémy-sur-Duroille
04 73 94 30 10
mairie-saint-remy-sur-duroille@wanadoo.fr

FONDATION



PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

L'Eglise de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie

63 Saint-Rémy-sur-Duroille



Crédit photo: Frédéric du patrimoine. Photos: Jean-Luc B. / Agence / Courant pour l'histoire. Ne pas en faire un usage

Document imprimé avec le concours de
Imprimerie LE POINT-THIERS

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Dans le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, sur les pentes des Bois Noirs, se trouve Saint-Remy-sur-Durolle. Du belvédère du Calvaire, ce bourg profite de l'un des plus beaux panoramas d'Auvergne...

Son église gothique du XVème siècle, ornée des écus des rois de France et des seigneurs de Saint-Remy-sur-Durolle, se caractérise extérieurement par son austérité et par son clocher carré et fortifié.

L'intérieur abrite des trésors patrimoniaux : six fresques de Louis Dussour (1947), ornant la nef centrale, mais aussi de nombreux tableaux dont la peinture murale de « Saint Loup guerissant les malades » (1947) ; sur le tympan, trois statues de bois du XVIIIème, (classées en 1993) dont la polychromie a disparu, représentent notamment Saint-Remy et saint-Julien.

LE PROJET DE RESTAURATION

D'importants travaux de rénovation sont indispensables à la sauvegarde de l'édifice:

- Démoussage, nettoyage et peinture des façades
- Rénovation de l'encadrement en pierre calcaire de la

porte principale de l'église et remplacement à l'identique de diverses portes

- Rénovation des abat-sons et révision complète des évacuations des eaux pluviales
- Installation d'une sonorisation performante après analyse acoustique ; entretien et révision de l'orgue
- peintures, notamment de la Mezzanine

Les travaux, prévus pour durer 6 mois, pourraient débuter rapidement avec l'aide de la Fondation du Patrimoine et celle des généreux donateurs.

LES CONTREPARTIES

Des contreparties seront offertes aux généreux donateurs à partir de 2000 € : ils pourront (avec leur accord) voir figurer leur nom sur une plaque à l'église et sur la page des donateurs du site Internet de la commune, voire recevoir le diplôme de « mecène de l'église de Saint-Remy-sur-Durolle » ainsi que des invitations aux concerts de Vollore.

Montant des travaux	130369 € HT
Objectif de collecte	50000 €
Début des travaux	Dernier trimestre 2020



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

l'Eglise de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/72882

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je recharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

l'église de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'intermédiaire domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Aménagement du site de Pierre folle

Le site de Pierre folle à l'Est de la commune est sur une parcelle appartenant à la commune.

Compte tenu de l'intérêt géologique et botanique de ce site, il a été décidé de le mettre en valeur en prolongement de la « petite randonnée » en provenance du village de Chabrol.

L'idée serait de dégager une circulation piétonnière sur le côté droit de l'éperon rocheux en quartz, de faire bifurquer le cheminement vers la droite pour y découvrir des genévriers, des bruyères, des pins puis en suite de revenir sur la gauche pour découvrir un autre affleurement quartzite et une vue sur le village de Gosson puis ensuite de remonter par la gauche de l'éperon rocheux.

Vue la qualité du site nous envisageons d'installer quelques bancs sommaires (matérialisés par des rectangles blancs) propices à la méditation sur la beauté de ce site.



Associations sportives

■ AAPPMA La protection de la Durolle

Association Agréée Protection Pêche et Milieu Aquatique

Président : M. Daniel Joberton
1030 route des Bronchettes
63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
Tél. : 06 82 01 43 39

Le plan d'eau des Prades de Saint-Rémy-sur-Durolle 12 hectares classé en 1^e catégorie eau libre le rôle d'une AAPPMA est :

-d'empoissonner les cours d'eau et plans d'eau de son secteur

-de faire respecter la réglementation en vigueur mise en place avec la fédération départementale de la pêche

-d'intervenir en cas de pollution dans les rivières et les cours d'eau avec la police de l'eau et les mairies concernées

-de faire le nécessaire auprès des propriétaires afin que les cours d'eau ne soient pas encombrés par des chutes d'arbres, éboulement de certaines constructions

Les cartes de pêche peuvent être achetées à 3 endroits :

- 1.la presse à thé place du commerce
63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
- 2.le magasin BMJ pont de Celles
63250 Celles-sur-Durolle
- 3.le restaurant Le Mandrin
63250 Chabreloche

Elles peuvent également être prises en ligne sur internet sur le site www.cartedepeche.fr

■ Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Rémy-sur-Durolle

13 rue de l'hôtel de ville 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
L'association créée en 2014 est composée de 60 chasseurs.

Contact : M. Charles Couperier, président, Itay
Tél. : 06 84 60 24 08

■ Association sportive automobile

8 rue Sous l'Hort 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Y&S compétition. Courses automobile
(Rallyes régionaux).

Contact : Mr Bernard Dauphant
Tél : 07 87 09 93 17

■ Étoile sportive Saint Rémoise

13 rue de l'hôtel de ville 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Association loi 1901 pour la pratique du football, adresse du stade : Plan d'eau des Prades

Contact : Mr Fétu Ludovic
Tél. : 06 63 41 70 06
Mail : lulufetu@gmail.com
Mail : 506548@laurafoot.org
Web : essaintremy.footeo.com

■ Gym Détente 63

13 rue de l'hôtel de ville 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
Association loi 1901

Séance de step : Le lundi de 19h à 20h à Saint-Rémy-sur-Durolle. Séance pendant laquelle nous réalisons une chorégraphie progressivement

Séance de gym/renforcement musculaire : Le mardi de 18h45 à 19h45 à Saint-Rémy-sur-Durolle et le mercredi de 18h30 à 19h30 à La Monnerie-Le-Montel. Séance pendant laquelle nous travaillons tous les groupes musculaires du corps, avec ou sans petits matériels.

Pour tous renseignements, contacter Mme Rigaudias Isabelle Présidente et animatrice de l'association
Tél : 06 42 53 81 89

▶ **Pétanque Saint Rémoise**

13 rue de l'hôtel de ville 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Pratique de la pétanque en mode loisirs ou mode compétition, 40 licenciés.

Présidente : Mme Dubesset Fabienne les Sarraix 63250 Celles sur Durolle
Tél. : 06 87 67 98 48
Mail : fabriennedubesset@orange.fr

Secrétaire Mr Joberton Daniel 1030 route des bronchettes 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
Tél. : 06 82 04 43 39
Mail : jobertondaniel@free.fr

▶ **Tennis et Squash**

13 rue de l'hôtel de ville 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Le club compte environ 100 licenciés dont 30 enfants Il met à disposition une école de Tennis pour des jeunes de 5 à 18 ans, les cours ayant lieu les mercredis et samedis. Les cours sont prodigués par un moniteur diplômé d'état plus 3 éducateurs - initiateurs.

Le Club organise 2 tournois « open » en Octobre et Janvier plus 4 tournois multi chances réservés aux jeunes

La licence donne accès aux terrains toute l'année, sous réserve de disponibilité.

Contacts et renseignements

Corentin Vacher Tél. : 06 50 92 07 57

President : Pierre Valenty

Tèl. : 06 11 09 37 14

Vice-Président : Michel Hayet

Tèl. : 06 80 00 14 86

Pour les non licenciés, il est possible de louer les courts à la Presse à Thé, Place du Commerce à Saint-Rémy-sur-Durolle en appelant au 06 85 41 36 90 ou 04 73 94 31 47

La location pour le terrain de squash a lieu à la mairie 04 73 94 30 10

Associations culturelles

▶ **Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Rémy-sur-Durolle**

7 rue de la Croix Rouge 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Association regroupant des pompiers actifs et retraités. Le but de l'association est de fédérer tous les membres autour d'activités sociales, sportives et de loisirs et de participer à la vie du centre d'intervention.

Plus que jamais les pompiers du centre de secours de Palladuc/Saint-Rémy-sur-Durolle ont besoin de votre renfort. Alors ? Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Pour en savoir plus, contactez le Chef de Centre Lieutenant Frédéric Mélon
Tél. : 06 30 66 41 21
Mail : stremy@sdis63.fr

Mr Poittevin Sébastien
Tél. : 06 60 10 31 15

▶ **Atelier Boutis – Comité d'animation**

4 rue des Pins 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Le boutis est une broderie d'art consistant à assembler deux étoffes de coton fin en brodant des motifs que l'on met ensuite en relief par bourrage. Les « boutisseuses » créent, adaptent ou reproduisent les motifs. Elles exposent leurs ouvrages dans des salons (salons auvergnats, Salon national du boutis de Nîmes). Elles réalisent des œuvres personnelles, mais aussi prennent plaisir à travailler à un même boutis toutes ensemble. Elles se réunissent une fois par semaine, le mardi, de 14h à 17h à la Maison des Associations. Le boutis n'est pas réservé aux femmes et les hommes sont les bienvenus. Il est des hommes, sur le territoire, qui s'illustrent dans cette discipline de façon tout à fait remarquable.

Responsable : Evelyne Guibert
Tèl. : 04 73 94 33 68

▶ **Boîte à idées**

13 rue de l'hôtel de ville 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

L'association a pour objectif de participer directement ou indirectement à la vie active de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle. Ses créateurs sont à l'origine d'initiatives comme les boîtes à livre, à jouets, à objets... à la création des circuits de petites randonnées sur le territoire de la commune, à des manifestations comme «le vide grenier»... L'association est ouverte aux personnes de bonne volonté qui souhaitent développer ou participer au développement d'actions visant à renforcer l'attractivité de notre commune.

Prendre contact avec sa présidente ; Odile Guilloud
Tèl. : 06 75 72 47 21
Mail : guilloud.odile@orange.fr

▶ **Club informatique Saint-Rémois**

3 avenue de la Gare 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
Association loi de 1901 pour l'initiation aux outils informatiques et digitales

Contact : Yann Baudrit
Tél :06 61 76 36 47
Mail : club.info.srd@gmail.com

Chorale de Saint-Rémy-sur-Durolle

14 avenue Joseph Claussat 63550
Saint-Rémy-sur-Durolle

La Chorale de Saint-Rémy-sur-Durolle est une Association loi 1901 existe depuis 1973 et compte actuellement 34 choristes. Son objet est « de participer au développement du chant choral dans la région, de favoriser l'éducation musicale des enfants et des adultes, d'organiser des concerts, de promouvoir, soutenir et favoriser l'animation liturgique. » A ce titre, elle organise depuis une dizaine d'années un festival de chant choral, « Les Chorilèges de St Rémy » et invite des groupes de qualité et de styles différents (Chœur Régional, La Cigale de Lyon, Madrigal de Thiers, chorale du Montoncel...).

Elle est invitée et participe à des Concerts où son répertoire est composé de chants religieux et profanes (chansons françaises). Elle participe également à des rassemblements nationaux de chorales liturgiques, tous les 4 ans, rassemblant plus de 2000 choristes. Le dernier en 2019.

Contacts : Mme Monique Rimbert, Chef de Chœur
Tél. : 06 83 44 17 24
Mail : rimbert.monique@wanadoo.fr
Mr Bernard Ferrier, Président
Tél. : 04 73 94 33 55

Comédie du Rocher

6 allée du stade 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Association de loi 1901, le but de l'association est de promouvoir l'activité théâtrale et organiser différentes représentations dans la commune dans une ambiance décontractée.

Contact : Mr Palasse Aymeric, Président
Tél. : 06 78 55 37 07
Mail : aymeric.palasse@wanadoo.fr

Comité d'Animation

4 avenue des Pins 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Association loi 1901, le Comité d'Animation a pour vocation la préparation et l'organisation de diverses manifestations dans le but d'animer et dynamiser la commune. Les manifestations sont diverses et variées : marche, marchés nocturnes, chasse aux œufs de Pâques pour les enfants, fête de la st Patrick etc.

Contact Mme GIRARD Marie 4 impasse de la Sagne-
Lieu-dit Voirdières 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
Tél. : 06 87 29 48 85
Mail : marie.girard63@hotmail.fr

Confrérie des compagnons du tire-bouchon

2 rue de l'Arc-en-Ciel 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Association loi 1901, la confrérie a pour but de promouvoir le tire-bouchon au travers de tous ses supports et parallèlement promouvoir l'industrie et le tourisme de Saint-Rémy-sur-Durolle, capitale mondiale de la mèche du tire-bouchon.

Contacts : Grand Maître : Didier MAYET
Tél. : 06 89 08 34 45
Mail : didimay@neuf.fr

Secrétariat : Joëlle MAYET
Tél. : 04 73 94 00 02
Mail : jojomayet@orange.fr

École de musique "A Croches Notes"

Association loi 1901 pour l'enseignement musical avec pratique instrumentale individuelle et orchestrale.

Adresse postale : Chez Mme Vacher Nathalie 1 impasse du
Gratteloups Bechon 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle
Tél. : 06 71 57 14 83
Adresse de l'école : Maison d'accueil Plan d'eau de Saint-
Rémy-sur-Durolle

Contact : Mr Dominique GILLET
Tél. : 06 80 53 34 45

La Société Lyrique

11 place du commerce 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

La Société Lyrique avec la collaboration de la Lyre Amicale de La Monnerie le Montel et l'Echo du Montoncel regroupent une vingtaine de musiciens. Les membres se réunissent tous les Samedis matin à partir de 10h00 à la salle des associations de Saint Rémy sur Durolle. Malgré notre petit effectif, L'association a pu toujours assurer les manifestations citoyennes (11 novembre, 8 mai...) et d'autres animations à la demande. Nous accueillons avec plaisir de nouveaux musiciens de tout âge. Nous essayons, de maintenir la continuité de notre société, autour d'un moment de détente, de partage, de collaboration et ceci dans la bonne humeur.

Pour avoir plus d'informations, à contacter Guy Rolland
Président
Tél : 04 73 94 31 02
Mail : lebistral@orange.fr

OCCE Office Central de Coopération à l'École

École publique Descente de Brugneaux 63550 Saint-Rémy-
sur-Durolle

L'Association organise plusieurs ventes et manifestations dans l'année (vente d'huîtres, de calendriers, de photos de classe, de chocolats, de paëlla) au profit des élèves de l'école. Tous les bénéfices permettent de financer les sorties scolaires et l'achat de matériel pédagogique.

Mandataires : Mme Nathalie Fontenille
Tél. : 04 73 94 00 33
M. Pierre Villemagne
Tél. : 04 73 51 84 63

Nous vous rappelons les règles à respecter en matière d'urbanisme. En effet la majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme sont des délits : Infraction jugée par le tribunal correctionnel et punie principalement d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans. Le non-respect des règles d'urbanisme engage votre responsabilité pénale

Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Extension – surélévation – véranda – pièces supplémentaires ...

L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation** ou de la **création d'une véranda**.

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Cependant, **en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU)**, vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m². Par contre s'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie ou sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> le plan local d'urbanisme (PLU). Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Portes/fenêtres/toiture

Une déclaration préalable est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- ▶ Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- ▶ Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- ▶ Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- ▶ Changer la toiture

Transformation d'un garage en pièce d'habitation

Vous devez déposer une déclaration préalable en mairie.

Ravalement de façades

Vous devez déposer une déclaration préalable en mairie.

Constructions nouvelles (abri de jardin, garage ...)

Pour une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport (abri pour voiture), un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol : projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- ▶ Emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²
- ▶ Surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- ▶ Hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres

Construction d'une piscine

La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

Installation d'une piscine hors sol

Vous installez plus de 3 mois une piscine hors-sol dont la superficie du bassin est supérieure à 10 m². Vous devez déposer une DP en mairie. Si cette piscine est couverte, la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80 m.

Clôture/mur

Pour tout projet de clôture ou de mur de clôture vous devez consulter, à la mairie, le plan local d'urbanisme (PLU). Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Changement de destination d'une construction

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une déclaration préalable est alors exigée par la mairie.

Attention : en cas de changement de destination de votre construction, si vous faites des travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade du bâtiment, vous devez déposer une demande de permis de construire.

Permis de construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Construction d'une maison individuelle

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle de plus de 20 m². Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher : Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme de votre future construction dépasse 150 m².

Une maison individuelle construite pour votre usage personnel n'est pas soumise à la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés. Par contre, les maisons destinées à être louées, mises à disposition ou vendues doivent respecter ces règles. Elles doivent être construites et aménagées de façon à être accessibles quel que soit le handicap. L'obligation d'accessibilité concerne les circulations extérieures, le logement et le stationnement automobile.

Agrandissement d'une maison existante

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant ou en construisant, par exemple, une véranda ou un garage. Pour savoir quelle autorisation vous allez solliciter, vous devez savoir si votre construction se trouve dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU). Vous pouvez obtenir cette information auprès de votre mairie.

Piscine et abri de piscine

Une piscine hors sol et une piscine dotée de fondations sont toutes les deux considérées comme des constructions.

Le permis de construire est obligatoire pour toutes les piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m². Il en est de même pour une piscine couverte dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol supérieur à 1,80 m

Abri de jardin, garage, cabane ...

Un permis de construire est exigé si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol : Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus est supérieure à 20 m².

A noter : si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 20 m², vous devrez déposer une déclaration préalable de travaux.

Si votre projet a une emprise au sol et une surface de plancher inférieure à 5 m², il n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme. Vous devez, cependant, consulter le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Changement de destination

Le changement de destination : Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.

Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction.

A noter : si vous changez la destination de tout ou partie d'un bâtiment sans modifier la structure porteuse ou la façade, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux.

Reconstruction à l'identique

Bâtiment construit avant 1943

Le changement de destination : Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.

Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction.

A noter : si vous changez la destination de tout ou partie d'un bâtiment sans modifier la structure porteuse ou la façade, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux. Le propriétaire d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans a le droit de le reconstruire à l'identique malgré les éventuelles modifications des règles d'urbanisme. Il doit déposer un permis de construire en mairie.

Bâtiment construit après 1943

Le propriétaire d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans a le droit de le reconstruire à l'identique malgré les éventuelles modifications des règles d'urbanisme. Il doit déposer un permis de construire en mairie.

Permis de démolir

Le permis de démolir n'est pas obligatoire

Informez-vous

Le site WEB de la commune <https://www.saintremysurdurolle.fr/> sur lequel vous trouverez toutes les informations sur notre commune, des liens vers les sites officiels du gouvernement, des informations pratiques tant pour les habitants de la commune que pour les touristes qui la visitent.

Info-mairie qui vous fait parvenir des mails contenant des informations en provenance de la Préfecture, de la Sous-Préfecture ou de la Mairie. Pour recevoir ces mails vous devez donner au secrétariat de mairie votre adresse mail.

PanneauPocket, il s'agit d'une application gratuite à charger sur votre smartphone. Elle vous permet de vous inscrire à différentes sources d'informations. Pour celles en provenance de la Mairie vous devez choisir parmi toutes les communes utilisatrices de cette application « Saint-Rémy-sur-Durolle ». PanneauPocket pour la commune relaye des informations sur les manifestations, les propositions des commerçants, des informations sur des perturbations pouvant survenir...

Conseils Municipaux, ils sont ouverts à tous dans la limite des places disponibles.

Le mot de vos élus pour Saint-Rémy-sur-Durolle : Objectif 20/20

Bonjour à tous,

Nous avons souhaité prendre la parole dans ce bulletin municipal afin de revenir vers vous, Saint-Rémois. A ceux qui nous ont soutenu pendant la campagne, ceux qui ont participé à l'élaboration de notre programme, mais également ceux qui ont élu notre actuel conseil municipal. Nous vous remercions de l'implication que vous avez pour la commune et, comme nous avons toujours eu à coeur de communiquer avec chacun de vous, nous sommes ravis de pouvoir le faire ici. Après une période totalement inédite, l'heure est venue de faire le bilan.

Tout d'abord, jamais nous n'aurions pu imaginer que notre quotidien serait ainsi chamboulé. Après le premier confinement, la vie municipale s'est poursuivie, entraînant des changements et des adaptations, comme le déroulement sans public des conseils municipaux.

L'avenir que nous avons envisagé a subi quelques détours, sans perdre en tête nos objectifs, à savoir : être à l'écoute des actions, comprendre les projets en cours, anticiper les besoins et les devoirs, etc.

Être membre d'opposition d'un conseil municipal n'est pas chose simple. Même si nous sommes bien minoritaire, nous tenons à apporter un regard objectif et constructif. Nous nous efforçons de poser les bonnes questions afin de nous assurer que les décisions prises sont les meilleures pour tous. Chaque projet doit être cohérent et réfléchi. Quand nous pensons qu'une action n'est pas adaptée à notre commune, nous ouvrons le débat. Quand une décision est intéressante, nous la soutenons.

Certaines de nos propositions, qui ont pu être critiquées, voire "démontées" durant la campagne électorale, ont finalement pu voir le jour ou ont inspiré d'autres initiatives et nous en sommes fiers. Fiers que la commune évolue et fiers d'observer que tout est possible quand on s'en donne les moyens.

Plus que jamais, notre commune mérite le meilleur et c'est en se soutenant que nous y arriverons. Les projets doivent être construits ensemble et très bien appréhendés. Le contexte financier est tendu. Nous sommes sur "la vie d'après", il n'y aura pas de seconde chance.

Saint-Rémy-sur-Durolle est une commune attractive et diversifiée. Sa gestion doit être maîtrisée, sans léser qui que ce soit. N'oublions pas qu'elle est avant tout la ville des Saint-Rémois !

Pour le groupe, **Mathieu FOUR**

Le Carnet

Hommage à Dominique Tournaire, un de nos conseiller municipaux



Dominique nous a quitté le 26 septembre 2020 à l'âge de 56 ans. Il laisse derrière lui, Véronique son épouse et ses enfants Amandine et Baptiste

Enfant de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle, Dominique a été élu conseiller municipal en 2020. Le conseil municipal a perdu trop tôt un de ses membres. Dominique s'est toujours investi pour sa commune et aussi pour son village de Chabrol où il a vécu toute sa vie auprès de sa famille. Il y était dévoué auprès de ses voisins et amis Dominique était apprécié et aimé de tous ceux qui le côtoyaient parce que discret et déterminé, animé d'un sens profond pour l'intérêt général.

Puisse sa famille trouver dans l'expression de notre émotion, de notre amitié sincère, l'affection que nous avons pour Dominique.

Décès

PAQUET Serge le 13 janvier 2021

GUERGOUR Mohamed le 11 février 2021

PEREIRA Angel le 21 février 2021

TORRES Maria Da Conceição née **CARVALHO** le 4 mars 2021

BOURGADE Robert, Michel le 8 mars 2021

TOURNAIRE Maurice, Annet le 23 mars 2021

RODDIER Philippe, Marcellin, René le 24 mars 2021

MAGHAMES Elie le 26 mars 2021

BOLLOTTE Germaine, Josèphe née **COHAS** le 3 avril 2021

VANMACKELBERG Françoise, Simone née **LEBLON** le 7 avril 2021

PARÉ Bertrand, Maurice le 18 avril 2021

DA SILVA Evaristo Francisco le 4 mai 2021

BRÉCHARD Marie née **DUMOUSSET** le 23 mai 2021

MOREL Yvette, Gisèle née **BELLEIN** le 2 juillet 2021

PIRONIN Marie, Berthe, Marcelle née **DOUROUX** le 24 juillet 2021

DEPALLE Jeanne, Alice née **REICHART** le 21 août 2021

MOIGNOUX Denise Marie Françoise née **CHAMBRIARD** le 6 septembre 2021

Mariage

CELEN Hulya et **KOYUNCU** Engin le 3 juillet 2021

JEANNOT Léna, Bernadette, Alix et **BOUGEROLLE** François le 17 juillet 2021

PALLUT Matthieu Georges et **LECOQ** Andrea Adriane Anaïs le 24 juillet 2021

COUPERIER Eric et **BOUET** Jennifer, Annie le 24 juillet 2021

GONCALVES David, Emmanuel et **SIMON** Ingrid le 28 août 2021

GONÇALVES PERES José Luis et **FOURNIER** Stéphanie Annie Monique le 1 septembre 2021

PACS

CLOPEAU Nicolas, Michel et **BESSE** Dorine, Eloise, Clotilde le 3 mai 2021

SEUX Laurence, Reine, Henriette et **FABIANI** Olivier, Marie le 23 juillet 2021

BUISSON Thomas et **BOUTERIGE** Laura le 21 août 2021

Naissance

LACROIX Mélynda le 20 février 2021

ARNAUD Naé le 22 mars 2021

VACHON Victoire le 23 mars 2021

FRANCOIS Lyam Benedetto Pasquale le 12 avril 2021

VILLEMAGNE Antoine Sacha le 23 avril 2021

VILLENEUVE Ayden le 23 avril 2021

FARNOUX Livio Armando le 6 mai 2021

PAILLER Maxence le 22 mai 2021

RIMONDI Noa le 15 juin 2021

CHABANON COLUMEAU Tahys le 2 juillet 2021

YILDIZ Yagmur le 27 juillet 2021

BATTUT Charli Bernard le 15 août 2021

FOUR Élise Liliane Juliette le 6 septembre 2021

Un arbre pour chaque enfant



Malgré un temps maussade, nous avons pu organiser avec les familles la pose des plaques de naissance des enfants de la commune nés entre automne 2019 et 2020. De nouveaux arbres fruitiers vont être plantés pour les enfants nés entre l'automne 2020 et 2021 pour une inauguration avec les familles au printemps 2022.

